



**DÉCISION n° 2022/ 101 366**

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**direction de l'évènementiel**  
**D22.179**

**Objet : Club Taurin l'Abrivado**  
Convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel à titre gratuit, vendredi 4 novembre 2022.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2020/07/047 en date du 5 juillet 2020, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°2020/07/1047 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel avec le Club Taurin l'Abrivado à titre gratuit ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec le Club Taurin l'Abrivado, représenté par Monsieur Henri Fabre, le Président, pour la mise à disposition des arènes Jean Brunel, le vendredi 4 novembre 2022.

**Article 2 :** La mise à disposition des arènes Jean Brunel est consentie à titre gratuit.

**Article 3 :** Si une modification de date ou d'heure intervenait d'un commun accord entre les parties sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 10 OCT. 2022

Pour le maire,  
L'adjoint délégué à la logistique,

Bruno Pascal



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier